

# PL 103 – Commenter un sujet à l'étude – GUIDE

## Préambule

Des organismes en réduction des méfaits et qui travaillent en itinérance partout au Québec se mobilisent actuellement autour du projet de loi 103 « visant principalement à réglementer les sites de consommation supervisée afin de favoriser une cohabitation harmonieuse avec la communauté » déposé par le Ministre Carmant le 6 mai 2025.

Le PL-103 instaure un cadre réglementaire provincial qui encadre les conditions d'implantations et d'opération de sites de consommation supervisée (SCS) et pour les organismes en itinérance. Notamment, tous les SCS hors des établissements de Santé Québec devront être autorisés par le ministre de la Santé et devront se situer à plus de 150 mètres d'écoles et centre de la petite enfance ou garderie. Si ce projet de loi vise principalement les SCS, il donne la possibilité au ministre de la Santé de prévoir, par règlement, « les cas dans lesquels son autorisation est requise à l'égard d'un local destiné à accueillir principalement des personnes en situation d'itinérance ou sans-abri ».

Le projet de loi 103 impose des mesures qui nuisent à la santé et au bien-être des personnes les plus marginalisées, fragilisent les services de proximité et compromettent l'autonomie des groupes communautaires en itinérance et en réduction des méfaits. Le RIOCM, la TOMS et le RAPSIM, regroupements montréalais d'organismes communautaires autonomes ont rédigé un mémoire pour dénoncer les nombreux écueils du projet de loi 103.

[Consultez le mémoire de la TOMS/RIOCM/RAPSIM sur le PL 103](#)

Nous vous encourageons à commenter le projet de loi via le site web de l'Assemblée Nationale afin de faire connaître votre désaccord.

Nous avons préparé ce guide avec des suggestions de réponses afin de rendre la démarche plus rapide pour vous. Vous pouvez aussi y aller de votre propre commentaire, et n'utiliser nos réponses qu'en simple idées générales.

## Liens utiles

[Commentez le projet de loi](#)

[Consultez le projet de loi](#)

\* Cliquez sur le premier lien de la section « Présentation » pour en télécharger une copie.

## Réponses suggérées

**[SECTION 1: Identité]**

Indiquez les informations obligatoires (nom complet et adresse courriel), et indiquez toutes informations complémentaires que vous êtes à l'aise de partager (genre, groupe d'âge et code postal). Si vous êtes affiliés à un groupe communautaire, vous pouvez indiquer le code postal de l'organisme. ***Si vous êtes une personne qui consomme des drogues ou en situation d'itinérance et que vous voulez partager votre expérience personnelle à la section 4, nous vous recommandons d'indiquer le moins d'informations personnelles possible.***

## **[Section 2: Principe du projet de loi]**

Question 1: Nous vous recommandons d'indiquer « Complètement en désaccord ».

Question 2: (à copier-coller directement dans le formulaire en ligne)

*Le projet de loi 103 met en péril des services nécessaires dans la lutte contre les surdoses. Les SCS sont une réponse communautaire et structurée à la crise des surdoses, à l'effritement du filet social, et à la déshumanisation de nos communautés et leur succès est intrinsèquement lié à leur proximité des autres centres de services. Rendre leur déploiement à grande échelle et leur travail plus difficile en repoussant les personnes qui bénéficient de leur présence ne résoudront en rien les racines des problèmes sociaux. Ce projet de loi fait fi des partenariats historiques entre les groupes communautaires en réduction des méfaits et leur voisinage, en plus de s'attaquer aux principes de l'action communautaire autonome.*

*De plus, le PL-103 permet au ministre de prévoir, par règlement, « les cas dans lesquels son autorisation est requise à l'égard d'un local destiné à accueillir principalement des personnes en situation d'itinérance ou sans-abri », ce qui ouvre la porte à brimer la capacité d'action de plusieurs centaines de groupes communautaires, incluant des groupes qui offrent des services comme des cuisines collectives ou encore du logement social.*

*Le PL 103 s'inscrit en opposition à de nombreux autres objectifs gouvernementaux, et ne peut pas être adopté.*

## **[Section 3 : Suggestions de modifications au projet de loi]**

(à copier-coller directement dans le formulaire en ligne)

*Le projet de loi 103 aura pour effet de mettre les personnes qui fréquentent les groupes communautaires en réduction des méfaits ou en itinérance en danger. En voulant restreindre qui les groupes communautaires peuvent recevoir dans leurs murs et quels services ils y donneront, je m'inquiète de voir des ressources qui existent depuis des décennies devoir mettre fin à des activités, laissant ainsi les personnes qui consomment des drogues, en situation d'itinérance, ou ayant besoin de toute forme d'aide sans options. Les personnes qui fréquentent les ressources communautaires en sont parfois à la dernière option, et rendre le travail des groupes plus compliqué ne réglera en rien les problèmes sociaux. Au contraire, le PL-103 aura pour effet de les aggraver.*

*De plus, le PL-103 s'inscrit en porte-à-faux avec les principes et les valeurs qui sous-tendent l'action communautaire autonome, ainsi que les bonnes pratiques de santé publique. En centralisant tous les pouvoirs à la personne qui exerce le rôle de ministre, ce sont les citoyens et citoyennes impliquées et soutenues par les groupes d'action communautaire autonome et les 17 régions administratives qui perdent en capacité d'agir. En restreignant la capacité d'action des groupes communautaires en réduction des méfaits et en itinérance, le PL-103 s'attaque à la capacité des communautés à reprendre du pouvoir sur leurs conditions de vie et à exercer leurs droits, en plus de brimer l'accès à la vie démocratique d'un grand nombre de nos concitoyens et concitoyennes.*

*En somme, ce projet de loi ne doit pas être modifié, il doit être abandonné complètement.*

#### **[Section 4 : Expérience]**

Si vous êtes une personne qui travaille dans le milieu communautaire

(à copier-coller directement dans le formulaire en ligne)

*Je suis une personne qui travaille dans le milieu communautaire. Les groupes communautaires qui opèrent des sites de consommation supervisée, qui travaillent en réduction des méfaits ou en itinérance sont aux devants de la lutte contre les surdoses, et travaillent d'arrache-pied afin de sauver des vies au sein de nos communautés. Ce projet de loi met en péril la santé et l'intégrité des populations, notamment celle que le PL-103 prétend protéger. Les groupes communautaires ont de nombreuses avenues où toutes les personnes concernées par les actions du groupe peuvent s'exprimer et s'impliquer: comités de bon voisinage, comités des membres, assemblées, fêtes de quartier, blitz de ramassage de matériel à la traîne, etc. Plutôt que de restreindre le champ d'action des groupes communautaires, le gouvernement doit leur donner les moyens de répondre pleinement aux besoins des communautés. Le rôle des groupes communautaires est large, et il permet à un nombre toujours grandissant de personnes d'avoir accès à la vie publique et de reprendre du pouvoir sur leurs conditions de vie. Abandonnez ce projet de loi. Si votre but est de soutenir les groupes et leurs communautés, vous devez d'abord ne pas nuire.*

Si vous êtes une personne qui utilise des drogues ou en situation d'itinérance

(à copier-coller directement dans le formulaire en ligne)

*Je suis une personne qui utilise les services de groupes communautaires. Les sites de consommation supervisée et les groupes communautaires en itinérance ont permis de sauver la vie de plusieurs personnes qui me sont chères, et ont permis d'entamer un grand travail pour déstigmatiser les personnes qui consomment des drogues ou qui habitent la rue. Le projet de loi 103 menace les droits de ma communauté et les oppose à ceux d'autres populations. Ce n'est pas comme ça qu'il faut procéder. Je constate moi-même que les groupes communautaires opèrent dans la plus grande des prudences, travaillent d'arrache-pied pour sauver des vies et améliorer les conditions de vie de toutes*

*leurs communautés, ce qui inclut le voisinage. Les groupes communautaires nous permettent aussi d'améliorer et de reprendre du pouvoir sur nos conditions de vie. Sans eux, des personnes mourront dans la plus grande indifférence. Vous devez reculer sur ce projet de loi et l'abandonner.*

Si vous êtes un.e citoyen.ne

(à copier-coller directement dans le formulaire en ligne)

*Je suis une citoyenne. Les groupes communautaires qui opèrent des sites de consommation supervisée ou qui travaillent en itinérance sont nécessaires dans nos quartiers, et doivent pouvoir opérer sans que leur rôle ne soit remis en question. Les groupes communautaires ont de nombreuses instances de vie associative et démocratique où il est possible pour toute personne concernée par la mission d'un groupe de s'exprimer et de participer aux orientations ou activités de l'organisme pour améliorer la vie de toute la communauté qui l'entoure. Je suis d'avis que ce projet de loi met mes concitoyennes et concitoyens en danger, et qu'il doit donc être abandonné.*

#### **[Section 5 : Autre commentaire]**

(à copier-coller directement dans le formulaire en ligne)

*Je vous invite à consulter de bonne foi les groupes communautaires qui opèrent des sites de consommation supervisée, qui travaillent en réduction des méfaits ou en itinérance, à comprendre leur mode de fonctionnement et à réellement soutenir leur travail, plutôt que de penser à adopter des projets de loi qui vont à l'encontre des besoins des personnes vulnérables en opposant des citoyens les uns aux autres. Votre rôle d'élu est de travailler à rendre la société plus juste, équitable, et de faire en sorte que personne ne soit laissé pour derrière. Votre rôle est aussi de garantir que toute personne qui habite au Québec puisse avoir une réponse adéquate à ses besoins, qu'elle soit libre et ait les moyens de participer pleinement à la vie sociale et démocratique de notre société. Le milieu communautaire fait ce travail. Le Québec se doit d'être fier de son réseau communautaire: ce réseau est fort, résilient, et pratiquement unique au monde dans sa forme. Votre rôle est de préserver cette force. Soutenez-les, cessez de leur nuire.*